

DÉPARTEMENT DE L'AUDE  
REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

# MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2016  
à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

**PRESENTS** : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José –  
M.PUGINIER Sébastien – M.PUPATO Cyrille - Mme COURSET Patricia – M.GERVAIS Bernard -  
M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne –

**ABSENTS** : M.BARTHELEMY Pierre - Mme RASSIÉ France - M.ROBERT Georges – M.GRIFFE Sébastien (excusés).

**Secrétaire de séance** : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2016 qui lui est présenté par son Président et qui se répartit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	
Charges à caractère général	142 376,00 € -Produits des serv.	5 420,86 €
Charges de personnel	343 283,00 € -Impôts et taxes	368 720,00 €
Autres charges Gest.courante	61 709,00 € -Dot.et Particip.	191 625,00 €
Charges financières	13 500,00 € -Autres prod.Gest.	10 900,00 €
Charges exceptionnelles	43 120,00 € -Atténuat.Charges	38 633,00 €
Dépenses Imprévues	3 000,00 €	
Virement section Investis.	61 870,00 € -Résultat reporté	56 399,14 €
Amortissements (Op.Ordre)	2 990,00 €	
	671 848,00 €	671 848,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b><u>Dépenses</u></b>	234 218,81 €	<b><u>Recettes</u></b>	234 218,02 €	_____
------------------------	--------------	------------------------	--------------	-------

### **Questions diverses :**

#### **Convention A.V.E.C. 2016 :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention annuelle passée avec l'Association « AVEC » d'Alzonne concernant la participation à la programmation culturelle du réseau « Arc en Ciel ». Ce partenariat est tripartite puisque il associe la Commune, l'Ecole et l'association AVEC .

Une cotisation forfaitaire annuelle de 500,00 € est sollicitée à laquelle s'ajoute le coût réel des frais de déplacement des classes du village.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

#### **Bulletin municipal d'information :**

Madame Geneviève Raboul, adjointe responsable de la communication souhaite réunir la commission en charge de la rédaction du Bulletin Municipal d'information afin de finaliser le document et permettre une parution au 15 juin 2016. La date du 28 avril 2016 à 18 h est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance vers 20 h 00.